



Commandement de payer aux fins de saisie vente

Par **Sandrine R**, le **30/11/2017** à **23:08**

Bonjour,

Je viens solliciter votre aide concernant l'enfer que je vis avec le RSI... Je vais vous passer tous les détails de cette mésaventure qui dure depuis 2009 et qui m'a fait abandonner l'entreprenariat.

J'ai seulement une question :

Comment se protéger d'un commandement de payer aux fins de saisie vente sous 8 jours, d'une dette pour laquelle vous avez déjà été contraint par saisie attribution sur votre compte bancaire 2 ans auparavant ?

Comment procéder ? D'autant plus qu'il s'agit du même huissier !!!! [smile7] entre le RSI et l'huissier j'ai la sensation depuis 9 ans bientôt d'être dans un crédit revolving dont je n'arrive pas à me sortir...

Merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **01/12/2017** à **07:53**

Bonjour, la totalité de votre dette est elle payée ? Cordialement